

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 62 (1936)  
**Heft:** 11

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Pour 1934, nous trouvons dans la plaquette jubilaire, sous la signature de M. L. Martenet, des données plus explicites à savoir :

Réseau I :	8 039 957 kWh,	avec une charge de 3400 kW
Réseau II :	7 494 850	»       »       »       2400   »
Réseau III :	3 312 021	»       »       »       754   »
Totaux :	18 846 828 kWh	6544 kW

correspondant à une « utilisation » annuelle moyenne de 2876 heures et à une recette de Fr. 1 478 692.

Les documents dont nous disposons sont muets sur le prix de revient de l'énergie que l'« Electricité Neuchâteloise » achète à ses trois fournisseurs.

Au « doit » du compte de profits et pertes pour l'exercice 1935 figure un poste de Fr. 25 000, sous la rubrique « Société financière neuchâteloise d'électricité S. A. » : il s'agit, sauf erreur, d'un versement à fonds perdus dont le bénéficiaire est l'E. O. S. ».

L'instructif « schéma de distribution d'électricité en Suisse romande », qui accompagne la présente note, est encore emprunté à la plaquette jubilaire en question.

### Econométrie et malthusianisme économique.

« Ceux qui appliquent leur esprit à calculer des événements, disait Bainville, obtiennent des résultats qui valent à peu près ceux que donne l'observation du marc de café. »

L'économétrie n'en est pas moins à la mode et certains de ses adeptes s'attachent même à mettre à son service les conceptions les plus subtiles de la haute analyse mathématique. Mais qu'on se rassure : pour donner une idée de cette science qui soit accessible à tous nos lecteurs nous avons choisi un exemple où il n'est besoin que d'algèbre élémentaire : il s'agit de la notion, très suggestive et d'une réelle portée pratique, d'élasticité de la demande, élaborée avec une remarquable sagacité par M. René Roy, ingénieur en chef des ponts et chaussées, professeur à l'Ecole nationale (Paris) des ponts et chaussées.

Si l'on considère, disait M. Roy, dans une causerie<sup>1</sup> faite au Centre polytechnicien d'études économiques, un article dont le prix unitaire sur un marché est  $p$  et si l'on admet que ce prix varie d'une quantité infiniment petite  $dp$ , son débit  $q$  variera d'une quantité infiniment petite  $dq$  telle que l'élasticité de la demande étant représentée par  $\lambda$ , on ait la relation :

$$\frac{dq}{q} = -\lambda \frac{dp}{p}$$

Si nous désignons par  $R$  la recette correspondant à la vente de  $q$  unités au prix  $p$ , nous pouvons écrire

$$R = pq$$

ou, en différentiant :

$$\frac{dR}{R} = \frac{dp}{p} + \frac{dq}{q} = \frac{dp}{p} (1 - \lambda).$$

Le coefficient d'élasticité répondant à

$$\frac{dq}{q} = -\lambda \frac{dp}{p}.$$

Puisque  $\lambda < 1$ ,  $1 - \lambda > 0$ .

On constate ainsi que la recette est fonction croissante du prix de vente et, par conséquent, fonction décroissante de la quantité produite.

Ce qui inspire à M. R. Roy, ces commentaires extraits de ses *Etudes économiques* (Paris 1935, Librairie du Recueil Sirey) :

<sup>1</sup> Reproduite dans le n° 29/30 de la revue « X—Crise » (Paris, rue de Poitiers, 12).

« Etant donné un objet de consommation dont la quantité produite annuellement peut subir d'assez fortes variations, les écarts de prix résultant de ces variations sont tels que la valeur totale de la marchandise envisagée varie en sens inverse de la quantité produite.

» Il y aurait grand intérêt à entreprendre d'une manière systématique la vérification de cette proposition, en tenant compte de tous les phénomènes perturbateurs tels que le stockage, la législation douanière, les différences de qualité, l'existence de crises économiques, etc.

» S'il était possible d'établir la généralité de la proposition celle-ci permettrait d'expliquer certaines tendances relevant du « malthusianisme économique » et dont le but est de réduire la production pour accroître la valeur du produit.

» Sans nous en tenir à l'exemple classique des pêcheurs qui rejettent une partie de leur pêche pour maintenir le niveau des cours, une telle proposition constituerait une explication rationnelle de tentatives telles que le plan Stevenson ou les mesures de contingentement et de restriction de la production auxquelles recourent les ententes économiques.

» Au cas où la loi serait étendue à la demande de travail, elle justifierait aussi, vis-à-vis des salariés, les mesures tendant à restreindre les disponibilités en heures de travail, puisque le montant total des salaires serait d'autant plus élevé que le nombre d'heures de travail serait plus réduit.

» Les exemples empruntés à divers monopoles conduisent à penser que les tarifs appliqués restent toujours inférieurs à ceux qui procureraient la recette brute maxima.

» De plus, lesdits exemples semblent également prouver que tout abaissement de tarif se traduit par une diminution de la recette brute, malgré l'accroissement de la consommation provoqué par l'abaissement des tarifs ».

### La documentation de l'architecte.

Le Centre d'information et de documentation de l'architecte<sup>1</sup>, créé par l'Office général du bâtiment et des travaux publics et placé sous le contrôle de la Société des architectes diplômés par le Gouvernement français, se met à la disposition de tous les architectes pour leur fournir, gratuitement, tous les renseignements dont ils peuvent avoir besoin dans l'exercice de leur profession.

Cette documentation comprend notamment :

150 revues d'architecture,

100 revues techniques traitant des problèmes de la construction,

Les Bulletins des sociétés d'architecture,

Les annuaires des sociétés d'architecture françaises et étrangères,

Les annuaires de la construction,

Les journaux du bâtiment (adjudications publiques, concours, autorisations de bâtir, etc.),

Les ouvrages et publications concernant la législation du bâtiment (Codes Dalloz, publications Lefèvre et Dalloz, etc.),

Les plans parcellaires du cadastre de la Ville de Paris, L'atlas géologique et l'atlas des carrières de la Ville de Paris,

20 000 fiches immobilières concernant les ventes de terrains et d'immeubles effectuées à Paris et dans les départements de Seine et Seine-et-Oise, depuis 1898,

15 000 fiches de documentation générale (architecture et technique de la construction),

Les catalogues des principaux libraires français et étrangers éditant des ouvrages sur l'architecture et la construction,

<sup>1</sup> Paris, 100, rue du Cherche-Midi.

Les séries de prix de Paris et de province,  
Des dossiers concernant les problèmes d'architecture,  
Des modèles de cahiers des charges pour tous travaux et  
toutes fournitures,  
Une liste de tous les architectes de France classés par  
ordre alphabétique, par sociétés et par départements.

### En faveur des relations économiques de la Suisse avec la République russe des Soviets.

Sous la présidence de *M. le Dr H. Widmer*, conseiller national à Winterthur, et sous le patronage de la « Corporation suisse privée pour le commerce extérieur »<sup>1</sup>, vient d'être fondée une « Vereinigung zur Förderung Handelsbeziehungen Schweiz-Sowietunion ». Le siège de ce groupement, dont les statuts sont à la disposition de tous les intéressés, et qui publie un bulletin d'information mensuel, est à Zurich, Löwenstr., 17.

### NÉCROLOGIE

#### Gustave Juvet.

Professeur à l'Ecole d'ingénieurs et à la Faculté des sciences de l'Université de Lausanne.

Par son cours d'analyse vectorielle, le professeur *G. Juvet* s'acquit l'estime et le respect des étudiants de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne. Nous ne pouvons faire mieux, pour rendre un dernier hommage à celui qui fut le maître aimé de nos jeunes collègues, que de reproduire ici l'essentiel de la note que *M. Arnold Reymond*, professeur à l'Université de Lausanne, a publiée dans la « Gazette de Lausanne ».

Après de brillantes études faites sur terre neuchâteloise, Gustave Juvet s'en alla à Paris où il conquit son grade de docteur ; il fut, sitôt après, nommé professeur ordinaire d'astronomie et de mathématiques à l'Université de Neuchâtel ; puis au bout de quelques années il fut appelé à professer au même titre ces mêmes disciplines à l'Université de Lausanne où son enseignement par ses brillantes qualités s'imposa à l'attention de tous. Doyen de la Faculté des sciences de 1932-1934, il en dirigea les destinées avec autant de clairvoyance que de fermeté.

Mathématicien dans l'âme, il se jouait des démonstrations les plus abstraites et les plus difficiles, sachant non seulement s'assimiler les techniques de calcul les plus récentes, mais aussi les faire progresser sur plus d'un point. Tout jeune encore, il publie une *Introduction au calcul tensoriel* qui fut signalée à l'attention du public par le grand mathématicien français *Jacques Hadamard*. Tout récemment, il a fait paraître des *Leçons d'analyse vectorielle* qui se recommandent par la clarté et l'originalité de leur exposition.

Mais Gustave Juvet fut autre chose encore qu'un mathématicien remarquable ; il s'intéressa passionnément aux idées générales, à la philosophie et à la littérature. Il suivit avec ardeur le développement de la physique contemporaine et ses répercussions non seulement sur les théories mathématiques, mais aussi sur la connaissance dernière que nous pouvons avoir du monde physique dans lequel nous vivons.

Etant encore à Neuchâtel, il fonde et dirige une *collection de monographies scientifiques étrangères* destinée à faire connaître au public de langue française les ouvrages des savants anglais, allemands et italiens, les plus marquants de notre époque. Installé à Lausanne, il publie une série d'articles ou de brochures sur les théories d'Einstein, la mécanique ondulatoire et la théorie des quanta. Il résume enfin ses idées dans

un ouvrage, intitulé *La structure des nouvelles théories physiques*, auquel un prix fut décerné par l'Académie des sciences de Paris. Cet ouvrage, écrit sous forme vivante et même dramatique, témoigne d'une rare maîtrise du sujet traité. Il se termine par des considérations philosophiques qui, tout en restant soucieuses des données concrètes, s'orientent à partir des mathématiques vers un idéalisme spiritualiste.

Mathématicien et penseur distingué Gustave Juvet fut en même temps un animateur vigoureux. Il organisa à maintes reprises les *Colloques romands de mathématiques* ; il fut un membre assidu de la *Société romande de philosophie* où ses interventions originales étaient fort appréciées.

L'ami chez lui ne le cédait en rien au savant ; sa bonté et son dévouement étaient inlassables. En particulier la reconnaissance qu'il a toujours témoignée à ses anciens maîtres était émouvante et bienfaisante. Lui-même suivait avec sollicitude ses élèves et ses assistants dans leurs travaux ; il les mettait à l'aise par sa cordiale simplicité et l'une de ses joies était de les accueillir à son foyer.

Ce n'est pas sans une véritable douleur que ses collègues et tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître songent à la féconde activité scientifique et sociale qu'il aurait pu encore déployer ; ils gardent d'autant plus précieusement le souvenir de ce qu'ils ont reçu de lui au cours de sa trop brève carrière.

En particulier l'Université de Lausanne éprouve, en même temps qu'une profonde tristesse, un sentiment de vive gratitude envers ce jeune maître qui l'a grandement honorée et qui s'est dévoué sans compter à sa tâche de professeur. »

Aujourd'hui même, 23 mai, à 15 heures, au Palais de Rumine, le « Cercle mathématique de Lausanne » consacre un de ses « colloques » à la mémoire de *G. Juvet*.

Réd.

### Société suisse des ingénieurs et des architectes.

#### Cotisations arriérées.

Cette année encore, de nombreux recouvrements de la cotisation (Fr. 12,25 ou Fr. 6,25) pour l'année 1936 sont rentrés « impayés », soit que l'intéressé ait été absent, soit qu'il ait confondu cette cotisation « centrale » avec celle qui concerne les sections.

A cette occasion, le secrétariat de la S. I. A. rappelle aux membres de la Société qu'outre la cotisation visant leur section, ils ont, conformément à l'article 47 des statuts, à payer une contribution en faveur de la Société. Les retardataires sont priés de s'acquitter par versement au compte de chèques postaux *VIII. 5594*.

Zurich, le 8 mai 1936.

*Le secrétariat.*

### BIBLIOGRAPHIE

**L'atlas des monnaies et des heures**, élaboré par *M. Fréd. Meyer-Redard*, chef du Bureau de change de la Banque commerciale de Bâle, succursale de Genève. — Fr. 0,80.

Cet opuscule si utile dont nous avons signalé les éditions précédentes, contient les indications essentielles concernant les cours des billets de banque et de l'or, leurs possibilités de circulation, ainsi que les écarts de temps dans les différents pays du globe.

D'autre part, chaque *Atlas* est muni, cette fois-ci, d'un tableau indiquant pour l'Europe, les pays qui ont établi des restrictions quant à l'entrée et à la sortie de billets de banque, ainsi que le montant maximum en billets que les voyageurs sont autorisés à entrer ou à sortir. On y trouve aussi le

<sup>1</sup> Voir *Bulletin technique* du 9 mai 1936, page 118.